



LE MOT DE L'ÉLU

Le défi de nos églises

Ces bâtiments commencés il y a neuf siècles pour Notre-Dame, six siècles pour Saint-Nicolas, ont été voulus pour exalter la croyance en Dieu qui animait la majorité de la population. Rien n'était trop beau.

Construits en utilisant des techniques architecturales sophistiquées par rapport à l'habitat ordinaire, en faisant appel à des artistes pour leur embellissement, ils sont devenus emblématiques de nos villages.

Les révolutionnaires eux-mêmes, avec leur volonté de faire table rase du passé, ont vite fait machine arrière en voyant dans ces édifices non la force des croyances qu'ils pouvaient représenter mais bien le savoir-faire des hommes qui les avaient bâtis.

Aujourd'hui, ce sont les véritables vitrines des compagnons bâtisseurs mais aussi des expressions artistiques des verriers, des sculpteurs, des ébénistes...

En plus d'être témoins de l'habileté des hommes, ils le sont aussi de l'histoire de la cité et de l'intérêt que pouvaient y porter les princes.

Aujourd'hui, biens de tous, notre défi est de faire partager l'intérêt de respecter des constructions aussi identitaires pour notre village et de faire admettre qu'une part de nos moyens financiers doit y être consacrée.

Défi encore face à la lente raréfaction de la pratique religieuse et donc de l'utilisation de ces lieux !

Actuellement, sept vitraux sur les deux églises sont chez le maître verrier pour restauration urgente ; une baie a vu sa maçonnerie remontée dans la chapelle Médicis (Notre-Dame). En matière d'urgence, le forcing est également fait au niveau de la DRAC pour remédier à l'affaissement de la sacristie de Notre-Dame !

Les diagnostics complets en cours d'élaboration ont fait l'objet d'une première présentation ; à terme, un plan d'intervention par tranches sera établi pour les années à venir.

Cela n'empêche pas de préparer des dossiers un peu plus ciblés comme :

- la rénovation de la chapelle du baptistère de Saint-Nicolas ; les devis sont là pour les plâtres du plafond, le ravalement des murs et surtout la restauration du groupe sculpté en stuc représentant le baptême du Christ, ainsi qu'un nettoyage des magnifiques fonts baptismaux ; nous attendons le devis de l'ébéniste pour clore ce dossier avant les demandes de subventions.
- La protection anti-volatiles du clocher de Notre-Dame, après celle de Saint-Nicolas, avec la réfection du plancher permettant l'accès aux cloches en sécurité ;
- l'éclairage ciblé des sculptures majeures ;
- le nettoyage et la rénovation des lustres ;
- les portes à remplacer dans le clocher de Saint-Nicolas.

C'est sans fin, certes, mais c'est la condition de la bonne transmission de ce bien commun chargé de tant de symboles !

Patrimonialement vôtre,

Olivier Lavoix

Maire-adjoint, vice-président Commission Patrimoine

CONCERT

Le samedi 1^{er} avril, à 20h en l'église Saint-Nicolas, l'harmonie municipale de Villers-Cotterêts organise un concert de la chorale "La Salamandre", avec le *Stabat Mater* pour chœur de Dvorak Antonin avec accompagnement piano et *Le cantique de Jean Racine* pour chœur de Gabriel Fauré, avec également accompagnement piano. Ce concert est gratuit.

CADRE DE VIE

Marché hebdomadaire sur l'île Lamiche. Le maraîcher avec légumes de saison, le marchand de miel et, depuis peu, un rôtisseur qui propose : des poulets fermiers certifiés, dont ceux élevés à la graine de lin, des cuisses de canard et de poulet, des cailles, du lapin, du foie de lapin de plein air, également des pièces de porc marinées à la provençale (ribs, palette, rôti échine)...

VENDREDI
matin

Marché hebdomadaire

Miel
Légumes
Rôtisserie



CADRE DE VIE

Salubrité publique

Arrêté municipal n° 4161 du 12 juin 2014

Extraits : "Les conteneurs mis à disposition des usagers ne peuvent être déposés sur le domaine public que la veille au soir du jour de la vidange, après 19h.

Les poubelles doivent être impérativement enlevées le lendemain avant 19h.

Les propriétaires des récipients affectés aux ordures ménagères et dépositaires des conteneurs affectés au tri sélectif doivent veiller à les déposer de telle sorte qu'ils n'entravent pas la libre circulation des piétons et des véhicules sur la voie publique.

Tous les déchets autres que ménagers doivent impérativement être déposés dans les endroits prévus, telles que déchèteries. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi."

Animations

Spectacles Cérémonies Expositions

Mercredi 1^{er} mars

MJC • Assemblée générale ordinaire relative à l'année 2016.
19 h Salle Corot, 1 rue Racine

Lundi 6 et mardi 7 mars

MJC • Spectacle de poupées animées (marionnettes - théâtre d'ombre) créé par Catherine Hardy et Briec Segalen.
La poupée qui mord est inspirée d'un conte de la Renaissance.
Trois séances offertes par la MJC à toutes les classes de l'école élémentaire.

Dimanche 12 mars

Marché campagnard sur l'île Lamiche de 8h à 13h.



L'association Murs, Remparts & Patrimoine Milonais sera présente sur le marché campagnard et proposera des oriflammes pour paviser vos habitations lors de la fête médiévale.

Samedi 25 mars

MRPM • *Les Goguettes en trio mais à quatre* interprètent des chansons politico-satiriques. Ils font un tabac à Paris et nous honorent de leur présence à La Ferté-Milon! Hilarant, truculent, bon moment assuré! 10€ la place.

Dimanche 26 mars

MJC • Randonnée pédestre.
14h Rendez-vous sur le mail.

Samedi 1^{er} avril

Concert • L'harmonie municipale de Villers-Cotterêts organise un concert de la chorale "La Salamandre", avec le *Stabat Mater* pour chœur de Dvorak Antonin avec accompagnement piano et *Le cantique de Jean Racine* pour chœur de Gabriel Fauré, avec également accompagnement piano.
20h Église Saint-Nicolas (concert gratuit).

Coopérative Productions
GOGUETTES EN TRIO
mais à quatre !
« Beaucoup de dérision au programme, et une sacrée suite dans les idées » Télérama
« Le public se marre comme une baignoire » Hexagone
« Un spectacle musical jubilatoire » Froggy's Delight
Spécialités chansonniers politico-satiriques
SAM 25 MAR LA FERTE MILON
Tarif unique = 10€ 19h sur la scène du cinéma Jean Racine
Repas avec les goguetteurs 12€ et 10€/enfant réservation obligatoire
06 41 85 02 66 resa.milon@outlook.fr

Les bénéficiaires des repas vendus à cette soirée iront à l'association MRPM, organisatrice de la fête médiévale des 10 et 11 juin 2017.

Repas avec les artistes après le spectacle,
12€ pour un adulte,
10€ pour un enfant.

Réservation au
06.41.85.02.66 ou sur :
resa.milon@outlook.fr

SPORTS

// HALTÉROPHILIE //

Le samedi 4 février dernier, lors du Championnat départemental de l'Aisne, le club milonais a récolté dix titres de champion, deux titres de vice-champion et trois titres de champion masters.



Le **samedi 18 mars**, notre équipe cadette fille défendra les couleurs milonaises lors de la finale de la Coupe de France qui se déroulera à Comines.

Venez nous rejoindre aux cours collectifs tous les mardis (18h30 à 19h30) pour le body sculpt et le jeudi (18h30 à 19h30) pour la zumba ou encore à la salle d'haltérophilie-musculation pour vous défouler, vous amuser, vous refaire une forme, transpirer... dans une ambiance conviviale et la bonne humeur !

// AS MILONAISE //

Les jeunes joueurs de l'AS Milonaise Football attendent avec impatience la reprise du championnat, la trêve est longue. Les seniors et les vétérans ont repris le 19 février pour leur 2^e partie championnat.

Voici les dates de nos évènements :

Brocante le **dimanche 7 mai**, contacter M^{me} Urban pour les réservations de stands.

Tournoi Challenge René Roy U11-U13 le **jeudi 25 mai**.

Tournoi U6-U9 le **samedi 27 mai**.

Nous vous attendons nombreux à toutes nos manifestations. Sportivement,

Catherine Lemoine
Présidente de l'AS Milonaise Football
(06.34.36.40.31)

// LA GAULE MILONAISE //

Rappel : les permanences pour la vente des permis de pêche 2017 se font à l'accueil du 31 rue de la Chaussée :

Les mercredis après-midi de 14h à 17h.

Les samedis matin de 10h à 12h et l'après-midi de 14h à 17h.

Pour tout renseignement :

Tel : 06 76 25 14 92 • Tel : 07 78 66 52 08.

Bien à vous, le président Bernard Darchu

MILONAIS

// L'UNION BOULISTE //

Samedi 4 mars : ouvert à tous, triplettes formées, redistribution des mises.

Samedi 12 mars : ouvert à tous, doublettes formées, redistribution des mises.

Samedi 18 mars : ouvert à tous, triplettes formées, redistribution des mises.

// TENNIS //

Mars : mi-saison pour le tennis

Le mois de février a vu la clôture du championnat d'hiver. Toutes les équipes se maintiennent dans leur division. Une quinzaine de joueurs y a participé, de 12 à plus de 60 ans. Le challenge Guibon se terminera le **dimanche 5 mars** par une ultime rencontre pour les trois équipes, bilan dans le prochain Milon Info.

L'animation du 12 février pour tous les âges s'est déroulée comme prévu. Seul regret : aucune personne extérieure au club n'est venue faire un essai. Une quinzaine d'adhérents s'est retrouvée le midi autour d'un couscous et d'une part de galette (bien que la date soit passée). L'opération sera renouvelée le 11 juin à l'occasion de la fête nationale du tennis (plus d'infos dans le Milon Info de mai).

Stage de Pâques : du **lundi 10 avril au samedi 15 avril** inclus à partir de 4 ans, en fin de journée pour les adultes.

Tarif de mi-saison (école jusque fin juin) :

Baby-tennis (à partir de 4 ans) : 53 €

École de tennis (de 7 à 18 ans) : 125 €

Adhésion adulte : 85 €

Adhésion étudiant : 55 €

Adhésion jeune : 65 €

Cours adulte : environ 6 €/h par groupe de 4.

Pour toute info (loisir, compétition, stage ou école de tennis), contactez-nous par mail : tennismilon@orange.fr ou en laissant un message au 03.23.96.02.72

Le bureau du Tennis Club



Les dernières délibérations du Conseil Municipal

■ Le Conseil municipal émet un avis favorable au dispositif de neutralisation fiscale proposé la Communauté de communes Retz-en-Valois. Le principe de solidarité communautaire implique une baisse du taux communal de la taxe d'habitation pour compenser l'augmentation du taux par la communauté de communes. Il n'y aura donc aucune incidence financière pour les ménages milonais.

■ Attribution des travaux de réfection des courts de tennis extérieurs à SOLSTECH.

■ Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre à TERRE ET Paysage pour la sécurisation des abords du groupe scolaire.

■ Convention avec Familles rurales pour le maintien de la Halte garderie précédemment assuré par la CCOO.

■ Attribution des travaux de création du parking de la rue des galets et la finition de l'impasse du lycée.

■ Signature de la convention "restauration" avec le lycée.

■ Signature du contrat enfance jeunesse 2016-2019 avec la CAF.

■ Instauration d'une taxe d'inhumation.

■ Débat sur l'opportunité d'acquérir l'ancienne maison de retraite.

Prochain conseil municipal : voir tableaux d'affichage

Vous pouvez retrouver les délibérations du conseil municipal sur le site internet : www.lafertemilon.fr, rubrique : vie municipale puis comptes-rendus délibérations.

CHANTIER NATURE Samedi 8 avril à LA FERTÉ-MILON

Premier chantier nature sur un nouveau site géré par le Conservatoire !



Rendez-vous à 10h

Lieu communiqué lors de l'inscription - apéritif offert !

Inscription et renseignements auprès de Clémence LAMBERT au 03.22.89.84.14 ou au 06.07.30.41.61. ou reservation@conservatoirepicardie.org

Prévoir des bottes et des vêtements adaptés à la météo

Activité organisée avec la Commune



Tel. : 03 22 89 83 96
contact@conservatoirepicardie.org
<http://www.conservatoirepicardie.org>





Services Publics

Gendarmerie : 03.23.76.46.17

Urgences Médicales : 15

Pompiers : 18

Centre Antipoison : 0800.59.59.59

Mairie de La Ferté-Milon

29 rue de la chaussée 02460 La Ferté-Milon

Horaires d'ouverture :

Tél. 03.23.96.70.45

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Vendredi de 8h30 à 12h15 et le samedi de 9h à 12h

En cas d'urgence (état civil) contactez le : 06.30.75.44.56

"Roule bout'chou" Halte garderie

Mardi et jeudi de 8h45 à 16h45

Vestiaire - CCAS

Jeudis 2 et 16 mars 2017

de 13h30 à 16h, 1 rue Saint-Lazare

C.P.A.M (Sécurité Sociale)

Jeudi de 9h à 12h CCAS Neuilly-Saint-Front

du lundi au vendredi de 7h45 à 12h

Villers-Cotterêts

Assistante sociale

Pas de permanence en mars

Mairie de La Ferté-Milon

ou contacter le 03.23.83.85.06

Secours catholique

Lundis 13 et 27 mars 2017

de 14 à 15h, 7 rue de la Cité

CLIC

(Centre Local d'Information

et de Coordination

gérontologique)

4 avenue Pierre et Marie Curie

02400 Château-Thierry

Tél : 03.23.82.78.00 Par mail : clic@uccsa.fr

Accueil du public de 9h à 12h30 et

uniquement sur rendez-vous l'après-midi

Mission locale

Lundi 6 mars 2017

de 14h30 à 16h30

Reçoit les personnes ayant de 16 à 26 ans en mairie

Conciliateur de justice

Renseignements au 06.31.29.80.54

Permanence urbanisme

Sur rendez-vous au 03.23.96.70.45, en mairie

Ordures ménagères

Mardis 7, 14, 21, 28 mars 2017

Vendredis 3, 10, 17, 24, 31 mars 2017

Papiers/emballages

Vendredis 3, 10, 17, 24, 31 mars 2017

Verre

Jeudi 2 mars 2017

CHANGEMENT



Déchèterie

Les Milonais ont à présent la possibilité d'utiliser la déchèterie de Villers-Cotterêts, avenue des Verriers (dans la zone industrielle à l'entrée de Villers-Cotterêts, à gauche lorsque l'on arrive de La Ferté-Milon). Il faut s'y présenter avec un justificatif de domicile et des papiers d'identité.

Horaires d'hiver

(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi fermée

Vendredi de 13h30 à 17h

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Dimanche de 9h à 13h

Fermée les jours fériés

Directrice de publication : C. Le Frère-Létoffé • Rédaction : H. Savary, F. Bauer, A. Jarrot, M. Braux, C. Mas • Version numérique téléchargeable sur www.lafertemilon.fr • Imprimé sur matériel RISO • IPNS - Mairie de La Ferté-Milon - Ne pas jeter sur la voie publique.

croix-rouge française



Des bénévoles de la Croix Rouge tiendront une permanence à la mairie le **lundi 13 mars 2017** à partir de 9h.

En cas de difficultés financières, vous pourrez bénéficier d'une aide alimentaire si vous ne dépassez pas le barème établi.

Vous serez reçu sur rendez-vous uniquement. Présentez-vous à la mairie pour obtenir un rendez-vous.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

civisme

Recensement militaire

Conformément à la loi, tous les jeunes gens et les jeunes filles de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit leur anniversaire. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens et concours (brevet, CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...).

Pour cela, ils doivent se présenter en mairie ou se faire représenter par leur représentant légal (parent, tuteur...) muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.

transports

Transport vers Villers-Cotterêts

Les jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 mars 2017, départ à 8h45 à l'abribus de l'école. Retour à 11h15 devant l'hôtel du Parc à Villers-Cotterêts. Prix du billet : 2,80 €.

Cinéma

Vous trouverez le programme complet sur le site www.allocine.fr et sur les dépliants distribués dans vos boîtes aux lettres.